



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/121  
7 janvier 2009

FRANÇAIS:  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquante-septième session  
Genève, 23-25 mars 2009

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE  
LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION<sup>1, 2</sup>**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 23 mars 2009 à 10 heures

---

<sup>1</sup> Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html>). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3<sup>e</sup> étage, Palais des Nations).

<sup>2</sup> Les représentants sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et à la retourner, une semaine au plus tard avant la réunion, par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

## I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la cinquante-sixième session du Groupe de travail.
3. Informations sur les activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail:
  - a) Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires;
  - b) Organisations internationales;
  - c) Délégations nationales.
4. Rôle futur du Groupe de travail.
5. Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2):
  - a) Approbation du texte révisé de la R.E.1;
  - b) Signalisation d'itinéraires pour cyclistes.
6. Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques concernant les véhicules.
7. Examen d'un amendement à la Convention de 1968 sur la signalisation routière.
8. Questions diverses.
9. Date de la prochaine session.
10. Adoption des décisions.

## II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.1/121.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de celui-ci.

### Point 2. Adoption du rapport de la cinquante-sixième session du Groupe de travail

Document: ECE/TRANS/WP.1/120.

2. Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa cinquante-sixième session.

### Point 3. Informations sur les activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

3. Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des faits nouveaux relatifs à la sécurité routière intervenus depuis les précédentes sessions du Comité des transports intérieurs et de ses

organes subsidiaires. Les représentants des organisations internationales et les délégations nationales souhaiteront peut-être également faire part des faits nouveaux intervenus dans leurs domaines respectifs.

#### **Point 4. Rôle futur du Groupe de travail**

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/5/Rev.1.

4. Le Groupe de travail devrait étudier son rôle futur et la réorganisation de son champ d'action et de ses activités de manière à s'adapter à l'évolution rapide de la situation en matière de sécurité routière et à mieux contribuer à la résolution de la crise mondiale de la sécurité routière. Il est appelé à examiner et, éventuellement, approuver la version révisée du document ECE/TRANS/WP.1/2008/5, qui contient les suggestions et les observations faites par les participants à la cinquante-sixième session du Groupe de travail.

#### **Point 5. Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2)**

##### **a) Approbation du texte révisé de la R.E.1**

Document: ECE/TRANS/WP.1/2009/1.

5. Le secrétariat a regroupé toutes les parties de la Résolution révisée précédemment approuvées par le Groupe de travail; il soumettra le texte ainsi obtenu, dans les trois langues officielles, au Groupe de travail, pour examen final et approbation.

##### **b) Signalisation d'itinéraires pour cyclistes**

Document: ECE/TRANS/WP.1/2006/24/Rev.1.

6. Le Groupe de travail devrait examiner et approuver la version révisée du texte concernant la signalisation d'itinéraires pour cyclistes, en vue de son incorporation dans la Résolution d'ensemble R.E.2.

#### **Point 6. Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques concernant les véhicules**

7. À sa cinquante-sixième session, le WP.1 a été invité par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) à examiner les possibilités d'assurer la cohérence entre, d'une part, la Convention de 1968 sur la circulation routière et l'Accord européen la complétant et, d'autre part, les règlements techniques adoptés par le WP.29. Il a été estimé que les incohérences entre les dispositions de la Convention et les règlements techniques créaient déjà des obstacles à la circulation routière internationale. Aussi, le WP.1 devrait-il tenir au moins un échange de vues sur la base des résultats des travaux menés par le groupe restreint de volontaires (Allemagne, France, Turquie, IMMA et Laser Europe), avec le concours des secrétariats du WP.1 et du WP.29, ainsi que des résultats des contacts bilatéraux entre les Présidents du WP.1 et du WP.29.

**Point 7. Examen d'un amendement à la Convention de 1968 sur la signalisation routière**

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/9/Rev.1.

8. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le texte que l'Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel a soumis au nom du secteur des véhicules fonctionnant au gaz naturel, y compris les propriétaires et gérants de stations-service. Ce texte vise à incorporer dans la Convention de 1968 sur la signalisation routière des signaux distinctifs pour le gaz naturel comprimé (GNC) et le gaz de pétrole liquéfié (GPL). Ces signaux ont déjà été incorporés dans la Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2) en septembre 2007.

**Point 8. Questions diverses**

9. Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé par la Fédération de Russie des progrès réalisés dans les préparatifs de la Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, prévue à Moscou en novembre 2009.

10. Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé par l'Espagne des résultats de la réunion de haut niveau sur la sécurité routière avec les pays d'Amérique latine (prévue à Madrid les 23 et 24 février 2009).

11. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

**Point 9. Date de la prochaine session**

12. La cinquante-huitième session du Groupe de travail est prévue à Genève du 22 au 25 septembre 2009. Les participants souhaitant soumettre des propositions pour cette session sont invités à le faire avant le 30 juin 2009, afin que le secrétariat puisse traiter les documents conformément aux procédures internes.

**Point 10. Adoption des décisions**

13. Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, le relevé des décisions prises à sa cinquante-septième session.

-----